



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET ANNULATION

Activités de loisir

Cette politique s'applique peu importe le mode d'inscription (en ligne ou sur place).

- 10% de frais d'administration pour toute annulation avant le 1^{er} cours de la session
- 15% de frais d'administration et de participation si l'annulation se fait après le 1^{er} cours et avant le 2^e cours de la session
- Aucun remboursement pour une annulation après le 2^e cours
- Les frais de membership sont non remboursables

En cas de report ou d'annulation d'une activité de la part du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, les frais d'inscription à l'activité seront remboursés au complet incluant les frais de membership.

Par ailleurs, veuillez noter que des frais de 10 \$ vous seront facturés en cas de chèque sans provision.

Note :

Le premier (1^{er}) cours se définit comme le premier cours de la session et non comme le premier cours auquel vous assistez. Il en est de même pour le 2^e cours.